



Durée : 2 jours soit : 14 heures

**Objectifs**

- Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3
- être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

- La société FORMATION BOUQUINET utilise des méthodes en exposant, en reformulant, en questionnant, en démontrant, en illustrant et en corrigeant les candidats.
- Presentiel, mise en situation sur plateforme pédagogique avec cas concret adapté à l'activité du stagiaire

**Pré requis et public concerné :**

- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 6 mois.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.
- Parler et écrire le français.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- Ne pas porter de barbe ou être prêt à se raser pour le port des appareils de protection respiratoire

**Référent :** Formateur en prévention du risque amiante validé par l'INRS Section OPPBTP.**Formation théorique et pratique :**

	Identifier les attentes des stagiaires sur la formation
	Fixer les objectifs, limites, règles de la formation
J1 - Matin	Connaitre l'amiante, ses caractéristiques, ses propriétés et son utilisation
	Connaitre les effets de l'amiante sur la santé
	Connaitre l'existence des principaux textes relatifs à la prévention du risque amiante et les principales réglementations
J1 - Après Midi	Connaitre les méthodes de réduction de l'empoussièrement et d'évaluation du risque amiante
	Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés selon les consignes établies
	Mettre en œuvre les moyens de protection collectifs
J2 - Matin	Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
J2 - Après midi	Epreuves de validation

**Validation :** En fin de formation, les candidats se voient délivrer une attestation de compétence validé par FORMATION**Référent :** Formateur en prévention du risque amiante validé par l'INRS Section OPPBTP.**Nombre de stagiaires :** 10 Maximum

Le candidat apposera sa signature le matin puis l'après-midi sur un émargement.

Validité : 3 ans Un recyclage de 14 heures est à prévoir dans les 3 ans.

**Temps d'appropriation, d'échanges et évaluation de la satisfaction des stagiaires (15 min)**

Évaluation théorique (QCM) et pratique réalisé par une personne qualifiée dénommée "formateur" selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques.